



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°2520

**OBJET : Souscription des emprunts au titre de l'exercice 2022
PPI 2021 - 2026 : USINE DES EAUX DE CARBONNE**

L'an Deux Mille Vingt et Deux et le 5 du mois de juillet de 18 h 00 à 20 h 00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS : : BERDOU Raymond, BLASQUEZ Jérôme, BESNARD Daniel, BOIX Jean-Pierre, CLAIN Elisabeth, COMBRES Jean-Claude, ESCANDE Jacques, EYCHENNE Joëlle, FERRE Jean-Paul, GONCALVES Daniel, LAFFONT Patrick, MAYODON Alain, METGE Alain, TEQUI Christine, VIDAL André, VIEL Pierre.

EXCUSÉS : BENABENT Henri, COURET Jean-Luc, LOUBET Christian, MARETTE Louis, ROCHET Alain, SANCHEZ Marc, SERRES Jean-Claude, SOLER Jean-Michel.

ABSENTS : GARNIER Alain, MAGDALOU Francis, PORTET Thierry.

PROCURATIONS : BENABENT Henri donne pouvoir à BESNARD Daniel
COURET Jean-Luc donne pouvoir à GONCALVEZ Daniel
LOUBET Christian donne pouvoir à MAYODON Alain
MARETTE Louis donne pouvoir à VIDAL André
ROCHET Alain donne pouvoir à BOIX Jean-Pierre
SANCHEZ Marc donne pouvoir à METGE Alain
SERRES Jean-Claude donne pouvoir à ESCANDE Jacques
SOLER Jean-Michel donne pouvoir à TEQUI Christine

Madame la Présidente, rappelle l'adoption du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) prévoyant la réalisation de multiples opérations en matière de service public de l'eau et de l'assainissement pour la période 2021-2026 et pour un montant de 166 millions d'euros. Ce PPI comprend un volet financier et a recours aux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP).

A ce titre, est notamment prévue la réalisation de l'usine de production d'eau potable à Carbone (31).

Conséquence des réformes des lois Oudin sur l'eau visant à dépasser l'approche administrative territoriale au profit d'une réflexion d'ensemble calquée sur la logique de « Bassin », fruit d'une coopération territoriale renforcée souhaitée par les élus du SMDEA09 et transcrites dans son Projet de territoire, le SMDEA09 a étendu son projet initial en intégrant les besoins en eau potable d'une partie du territoire de la Haute-Garonne gérée par le Syndicat mixte Réseau 31.

Cette opération nécessite un financement de 4 600 000 euros sur deux ans.

Aux fins de bonne gestion des deniers publics et dans le contexte de forte évolutivité des taux -à la hausse-, il apparaît souhaitable de pouvoir disposer de financements mobilisables progressivement mais à un taux contractualisé à ce jour.

A cette fin, l'ensemble des organismes bancaires ont été consultés.

Madame la Présidente après avis de la Commission Administrative et financière du SMDEA09 propose d'emprunter 4 600 000 € (quatre millions six cents mille euros), afin d'assurer le financement de cette opération majeure.

Suite à la consultation lancée auprès de l'ensemble des acteurs bancaires, privés comme public, l'Agence France locale est retenu pour un prêt à taux fixe de 2.94%. Le calcul des taux d'intérêts s'effectuera de la façon suivante : base exacte/360

L'emprunt portera sur une durée de 40 ans.

Il comprend une phase de mobilisation sur 24 mois à compter de la signature du contrat. Durant cette phase de mobilisation, les intérêts sont acquittés via un taux de marge de 0.15% sur l'indice Euribor 3M (trimestriel exact/360 ; euribor flooré à 0). Les échéances seront trimestrielles. Le remboursement du capital s'effectuera à de manière constante à compter de 2024.

A compter de 2024, le prêt sera consolidé et le taux fixe susmentionné sera appliqué.

Où l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

▪ **APPROUVE,**

La souscription d'un emprunt de 4 600 000 euros à l'Agence France Locale relatif au budget de l'eau potable au titre de l'exercice 2022 dans les conditions définies à la présente.

▪ **AUTORISE,**

Madame la Présidente, à signer un emprunt de 4 600 000 euros auprès de l'Agence France Locale relatif au budget de l'eau potable au titre de l'exercice 2022.



La Présidente du SMDEA,

Christine TÉQUI